

Admissibilité à l'assurance

Clause de non-responsabilité et conditions

Allianz 

Global Assistance



Critères d'admissibilité à la couverture

Pour bénéficier de la couverture, toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

À la date d'entrée en vigueur de votre police, vous devez :

1. vous devez être âgé d'au moins 15 jours ; et
2. vous devez :
 - a) être résident canadien ; ou
 - b) passer par le Canada, ou
 - c) visiter le Canada pendant votre voyage.

IMPORTANT:

Résident canadien désigne une personne autorisée par la Loi à résider au Canada, et qui maintient une résidence permanente au Canada.